

Adresse de la société populaire de Senlis (Oise), qui félicite la Convention sur son décret qui séquestre les biens des ennemis de la République et qui déclare l'inviolabilité de ceux des patriotes, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Senlis (Oise), qui félicite la Convention sur son décret qui séquestre les biens des ennemis de la République et qui déclare l'inviolabilité de ceux des patriotes, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30438_t1_0188_0000_8

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des maux qu'éprouve la République, et demande qu'ils soient tous mis en arrestation jusqu'à la paix.

Insertion au bulletin (1).

[Alençon, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Nous parlons de République, et nous avons encore des prêtres... Hommes libres ! quels sont vos plus grands ennemis ? Les Prêtres. Ce sont eux qui infusent dans l'âme des citoyens la bassesse, la fausseté, la crainte servile et toutes les petites passions qui caractérisent les esclaves ; ce sont eux qui font prosterner les Nations devant les tyrans, c'est par eux que les Rois se font offrir des sacrifices de peuples. Que tardez-vous donc citoyens Représentans à décréter leur arrestation jusqu'à la paix ? tout prêtre n'est-il pas suspect ? Pourquoi conserve-t-il son caractère de fourbe, si ce n'est pour nous ramener à la chaîne ? Ecartez donc cet obstacle à la propagation de l'espèce civique. Eh ! l'esclavage ne vient-il pas des prêtres, comme la liberté vient des Dieux. »

CIMAROLI, LE GENISSET (*présid.*), POINSSONEY, MERCIER fils (*secrét.*), LECLERC, LAUNAY (*secrét.*), MARTIN, HUBERT, DEMÉE (*secrét.*), MILLET, ZUILHED, BENIARD (*cap.*), FROMENTIN, LESIL, HOURDAIX, ARISOT, DUBUISSON, POEYARD, COLLINET, GAUTIER, MOUTON, POINSSONEY, TRUMEAU, DUPONT l'aîné, LEMOYNE, J. P. REVEL, PERROZ, LEBouc aîné, PIGNOT, DUGAS-LAMARRE, F. G. DELONQUERIES, G^{me} LECANU, FROMENTIN-PICHON, S. MALANIS le jeune, CLACINET, DUPONT cadet.

19

« Le citoyen Mauger, secrétaire-commis, employé par la ci-devant commission des 24, expose qu'il n'a point touché son traitement depuis le 30 brumaire ; que les inspecteurs de la salle lui en ont refusé le paiement sur le motif que ses états de mois ne sont point signés par les membres qui composaient cette commission.

« Sur la motion d'un membre, la Convention nationale renvoie la pétition du citoyen Mauger au comité des inspecteurs de la salle, et le charge de délivrer les mandats du montant des sommes qui sont dues audit citoyen après avoir vérifié les faits auprès des membres restans de la commission des ving-quatre » (3).

20

La société populaire de Senlis, département de l'Oise félicite la Convention nationale sur son décret qui séquestre les biens des ennemis

(1) P.V., XXXIII, 105.

(2) C 295, pl. 990, p. 9. Bⁱⁿ, 18 vent.; *J. Matin*, n° 573. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1185; *Mon.*, XIX, 658; *J. Fr.*, n° 531; *C. univ.*, 20 vent.

(3) P.V., XXXIII, 105.

de la République et qui déclare l'inviolabilité de ceux des patriotes.

« Sages législateurs, dit-elle continuez à vous attirer l'estime et les bénédictions de vos concitoyens ; exterminiez tout ce qui voudrait enrayer le char de la révolution ; tenez d'une main nerveuse, et jusqu'à la paix, les rênes d'un empire dont les brillantes destinées vous sont confiées ; en un mot, achevez votre ouvrage : les couronnes civiques que nous vous tressons, seront votre récompense ».

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Senlis, 15 vent. II] (2).

« Représentans du premier peuple du monde, quel coup de foudre, quel arrêt de mort vous venez de lancer contre les vils ennemis de son bonheur ! Engraissés du plus pur de son sang, ces monstres ourdissoient jusque dans leurs maisons d'arrêt leurs trames liberticides ; ils croyoient que leurs complots échapperoient à l'œil vigilant de votre paternelle sollicitude, mais non, tel est le puissant effet de vos mesures, que ce qui devoit tourner au malheur du peuple, va devenir l'instrument de sa félicité ; c'est avec leur bien, c'est avec leur trésor même, que les soldats de la liberté, vont porter la mort dans le rang des tyrans ; mais aussi Législateurs, si vos décrets sont si terribles pour les traîtres et les conspirateurs, qu'ils sont rassurants pour les patriotes ! et trouveroit-on chez aucun peuple, de plus beaux exemples de justice et d'inflexibilité ? Ici, vous séquestrez les biens de nos ennemis, là vous décrêtez l'inviolabilité de ceux des patriotes. Sages législateurs, continuez à vous attirer l'estime et la bénédiction de vos concitoyens, exterminiez tout ce qui voudrait enrayer le char de la révolution, tenez d'une main nerveuse et jusqu'à la paix, les rênes d'un empire dont les brillantes destinées vous sont confiées, achevez en un mot votre ouvrage, les couronnes civiques que nous vous tressons seront votre récompense. »

MELLIE (*vice-présid.*), LEMAIRE (*secrét.*), BRUN (*secrét.*), DOMES, DESROCQUES (*secrét.*), CHARIGNY, DIDELET, TREMBLAY fils, SIMONNET, LEMOINE, CASSIN, LEMAIGNEN, L. SARMENTIER, LEFEVRE, AVALLEZ, TACONNET, DESMAIGNAZ, PETRUZ, JOZZY, REYNAL, DIEUX, PINCON, BLACHE, F. DESJARDINS, VALLÉE, F. F. VICHE, TERNIZIEN, NILITA, BOULEZ ».

21

La société populaire des sans-culottes révolutionnaire de Chaumont-Oise annonce qu'un quatrième cavalier, armé, équipé et monté, par le concours des offrandes des sans-culottes des différentes communes du district, vient de partir pour rejoindre les trois autres déjà encadrés dans le treizième régiment ; qu'un cinquième,

(1) P.V., XXXIII, 106. Bⁱⁿ, 19 vent.; *M.U.*, XXXVII, 297; *Mon.*, XIX, 658; *Ann. patr.*, p. 1936.

(2) C 295, pl. 990, p. 10.